

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 08

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Séverine BINET

N° 67634-2022/1-
ISP/DAJI

ANNÉE 2022
N° 20-2022/RAP-COM

RAPPORT
des commissions conjointes du budget, des finances et du patrimoine
et du personnel et de la réglementation générale (BFP-PRG)
du vendredi 13 mai 2022

Le **vendredi 13 mai 2022 à 13 heures 18**, les commissions conjointes du budget, des finances et du patrimoine et du personnel et de la réglementation générale se sont réunies sous la présidence de M. Julien Tran Ap, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 47724-2022/1-ACTS** : projet de délibération modifiant la délibération n° 85-2008/APS du 22 décembre 2008 fixant le régime indemnitaire applicable au sein des directions et services de la province Sud.

Présents :

Membres de la commission BFP :

M. Jean-Gabriel Favreau, M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap.

Membres de la commission PRG :

M. Jean-Gabriel Favreau, M. Lionel Paagalua, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika et Mme Léa Tripodi.

Absents :

Membres de la Commission BFP :

M. Guy-Olivier Cuenot et M. Philippe Michel.

Membres de la Commission PRG :

M. Aloisio Sako et Mme Magali Manuohalalo.

Procurations* :

Membre de la Commission BFP :

M. Briec Frogier donne procuration à M. Jean-Gabriel Favreau.

Membre de la Commission PRG :

M. Briec Frogier donne procuration à M. Jean-Gabriel Favreau ;
Mme Naïa Wateou donne procuration à Mme Léa Tripodi.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 5 membres présents et 3 membres absents ou représentés pour la BFP et
soit 4 membres présents et 4 membres absents ou représentés pour la PRG.

Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :

M. Lionnel Brinon, Mme Amandine Darras, Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, Mme Inès Kouathe, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Marie-Line Sakilia et Mme Christiane Saridjan-Verger.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud ;

M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;

M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle développement et épanouissement de la personne (SGA-DEP) ;

Ainsi que par :

Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;

M. Jean-Philippe Dinh, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

Mme Catherine Galinié, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;

M. Franck Ladrech, directeur adjoint de l'aménagement, de l'équipement et des moyens (DAEM) ;

M. Philippe Le Poul, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) ;

Mme Christelle Lopere, chef de service adjointe des affaires juridiques et de la réglementation (SAJR/DAJI) ;

Mme Marie-Ange Morvan, directrice des ressources humaines (DRH) ;

Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

M. Nicolas Pebay, directeur du développement durable des territoires (DDDT).

Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **rapport n° 47724-2022/1-ACTS** : projet de délibération modifiant la délibération n° 85-2008/APS du 22 décembre 2008 fixant le régime indemnitaire applicable au sein des directions et services de la province Sud

Au terme d'un recensement de diverses situations pouvant apparaître aujourd'hui inéquitables, et dans le cadre d'une nécessaire révision des dispositions applicables aux agents provinciaux en matière de régimes indemnitaires, il vous est proposé de modifier la délibération provinciale du 22 décembre 2008 sus-référencée afin d'étendre le régime indemnitaire catégoriel aux services administratifs et financiers des directions techniques et ce, en lieu et place, de la prime spéciale qui leur est actuellement servie.

L'extension de ce régime indemnitaire catégoriel aura pour effet de modifier comme suit la situation des personnels administratifs actuellement affectés au sein d'une direction technique :

Catégorie d'emploi	Actuellement	Pour l'avenir
Fonctionnaires de catégorie A et agents assimilés	27 points d'INM	38 points d'INM (+11)
Fonctionnaires de catégorie B et agents assimilés		27 points d'INM (=)
Fonctionnaires de catégorie C et agents assimilés		22 points d'INM (-5)
Fonctionnaires de catégorie D et agents assimilés		19 points d'INM (-8)

Les agents de catégories C et D ci-dessous continueront de bénéficier, à titre personnel tant qu'aucun changement n'est à constater dans leurs fonctions ou affectation, de la prime spéciale de 27 points d'INM.

Le surcoût de l'extension du régime indemnitaire catégoriel est estimé à environ 390 000 F CFP brut par an pour 3 agents (*tous de catégorie A*).

L'adoption de ce projet de délibération sera suivie d'une modification de l'arrêté n° 6046-14035/DRH du 15 janvier 2009 fixant la liste des directions et services de la province Sud bénéficiaires de régimes indemnitaires.

Ce projet de délibération constitue le premier « wagon » de mesures visant à réviser les situations soulevées lors du recensement précité, et sera suivi, en fonction des analyses actuellement menées sur le sujet, d'autres projets de textes relatifs aux primes d'accueil puis de contrôle et d'inspection.

Tel est l'objet du projet de délibération soumis à votre approbation.

Une présentation a été faite par M. Pannier.

M. Sao a souhaité savoir pourquoi au terme de la modification, il y aurait différents niveaux d'INM, alors qu'auparavant, il n'y avait qu'une seule catégorie.

M. Pannier a répondu que cela s'explique par la délibération du congrès, qui fait cette distinction. Par conséquent, certaines personnes ne pouvaient prétendre qu'à 27 points, alors qu'avec la nouvelle délibération, elles pourront recevoir ce à quoi elles ont droit en fonction de leur catégorie. Cette distinction était discriminatoire pour certains cadres administratifs, dans ces directions techniques.

Examen du projet de délibération :

Article 1 :

Les écoles publiques étant concernées, Mme Tiéoué a demandé si le personnel temporaire avait droit aux indemnités.

M. Pannier a expliqué que les indemnités sont perçues lorsqu'il s'agit d'un poste de contractuel sur poste permanent, mais pas lors d'un remplacement de courte durée, ou d'un surcroît d'activité.

Avis favorable des commissions.

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao et Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika se sont abstenus au vote de cet article, indiquant réserver leur avis pour la séance publique.

Articles 2 à 5 : Avis favorable des commissions sans observation.

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao et Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika se sont abstenus au vote de ces articles, indiquant réserver leur avis pour la séance publique.

Commission BFP :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Jean-Gabriel Favreau, M. Brieux Frogier, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap).

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Commission PRG :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Lionel Paagalua, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, Mme Léa Tripodi et Mme Naïa Wateou).

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika s'est abstenue au

vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de séance a clôturé la réunion à 13 heures 25.

**Le rapporteur de la commission du
budget, des finances et du patrimoine,
président de séance**



Julien Tran Ap

Julien Tran Ap